

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le vingt six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Communale Marcel Paul en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.

Date de convocation 22/03/10	Etaient présents : Michel FRESLON, Claudy LAGACHE, Micheline SERGENT, Monique GALPIN, Claude FEUFEU, Annie ANDRÉ, Annie QUEUIN, Philippe GEORGES, Nicole HARAN, Isabelle CHABOTY, Christian HAMELIN, Joceline TOUCHARD, Dominique GY, Didier PÉAN, Patrick VAIDIS, Bernard RIFFAUD, Marie-Laure COTTEAU, Pierre-Jean HALTER formant la majorité des membres en exercice.
Date d'affichage 02/04/10	
Nombre de conseillers en exercice 23	Absent : /
Présents 18	Excusés : Michel ROBIN, Jacques SAILLANT, Marie PARNISARI, Roger BORDEAU, Sébastien GACHE
Votants 20	Procurations : Michel ROBIN à Bernard RIFFAUD Marie PARNISARI à Monique GALPIN
	Secrétaire de séance : Annie ANDRÉ

Monsieur Michel FRESLON propose de rajouter deux points à l'ordre du jour à savoir :

- *Travaux de la Petite Janvierie réfection de la voirie : avenant n° 1*
- *Subvention : dotation des amendes de police de circulation routière*

- :- :- :- :- :- :-

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé

N° 16/1-2010

**BUDGET COMMUNAL :
Vote du compte administratif et du compte de gestion 2009**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2009.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2009 COMMUNE		
DEPENSES		
DO11	Charges à caractère général	465 059,55
DO12	Charges de personnel	929 211,66
DO14	Atténuation de produits	2 949,90
DO42	Opé. d'ordre de transfert entre section	150,00
D65	Charges de gestion courante	275 947,23
D66	Charges financières	185 197,57
D67	Charges exceptionnelles	/
TOTAL SECTION		1 858 515,91
RECETTES		
RO13	Atténuation de charges	75 582,72
RO42	Immobilisations corporelles	73 576,72
R70	Produits des services	8 822,07
R73	Impôts et taxes	1 410 371,50
R74	Dotations et participations	596 647,43
R75	Autres produits	211 568,78
R76	Produits financiers	/
R77	Produits exceptionnels	150,00
TOTAL SECTION		2 376 719,22
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2009 COMMUNE		
DEPENSES		
DOO1	Solde section investissement reporté	/
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	73 576,72
D16	Emprunts et dettes assimilées	341 149,09
D20	Immobilisations incorporelles	36 582,01
D21	Immobilisations corporelles	121 476,88
D23	Immobilisations en cours	56 692,03
TOTAL SECTION		629 476,73
RECETTES		
R001	Solde section investissement reporté	10 458,81
R040	Opé. d'ordre de transfert entre section	150,00
R10	Dotations, fonds divers	488 296,25
R13	Subvention d'investissement	35 063,00
R16	Emprunts et dettes assimilées	781,92
TOTAL SECTION		534 749,98

Monsieur Bernard RIFFAUD, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *approuve la gestion de l'année 2009.*

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 16/2-2010

BUDGET COMMUNAL :
Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2009

DESIGNATION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2009	534 749,98	2 376 719,22
Dépenses 2009	629 476,73	1 858 515,91
Résultat exercice		
Excédent 2009		518 203,31
Déficit 2009	94 726,74	
Restes à Réaliser		
Dépenses 2009	388 327,00	
Recettes 2009	117 713,00	
SOLDE RAR	- 270 614,00	
Résultat Cumulé		
Excédent 2009		518 203,31
Déficit 2009	365 340,74	

D'où un excédent global de 152 862,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *décide d'affecter une somme de 518 203,31 € à la section d'investissement (R1068) et une somme de 94 726,74 € à la section d'investissement (D001).*

L'inscription sera prise au Budget Primitif 2010.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 16/3-2010

BUDGET COMMUNAL :
Vote des taux d'imposition 2010

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2010 puis informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2010 les taux suivants :

TAXES VOTE	TAUX 2010 EN %	BASES 2010	PRODUITS 2010
TAXE HABITATION	18,96	2 585 000,00	490 116
TAXE FONCIER BATI	23,44	1 988 000,00	465 987
TAXE FONCIER NON BATI	40,94	87 900,00	35 986
TOTAL			992 089

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
 ✓ accepte les taux définis ci-dessus.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 16/4-2010

BUDGET COMMUNAL : Vote du budget primitif 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2010.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2010 COMMUNE		
DEPENSES		
DO11	Charges à caractère général	460 730,00
DO12	Charges de personnel	950 630,00
DO14	Atténuation de produits	3 000,00
DO23	Virement section investissement	424 040,00
D65	Charges de gestion courante	285 620,00
D66	Charges financières	207 000,00
D67	Charges exceptionnelles	1 000,00
TOTAL SECTION		2 332 020,00
RECETTES		
R70	Produits des services	3 900,00
R73	Impôts et taxes	1 448 029,00
R74	Dotations et participations	575 991,00
R75	Autres produits	204 100,00
RO13	Atténuation de charges	50 000,00
R722	Immobilisations corporelles	50 000,00
TOTAL SECTION		2 332 020,00

INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2010 COMMUNE		
DEPENSES		
DOO1	Solde section investissement reporté	94 727,00
D16	Emprunts et dettes assimilées	339 000,00
D20	Immobilisations incorporelles	48 372,00
D21	Immobilisations corporelles	225 262,00
D23	Immobilisations en cours	1 313 424,00
D040	Opé. d'ordre de transfert d'investissement	50 000,00
TOTAL SECTION		2 070 785,00
RECETTES		
R021	Virement de la section de fonctionnement	424 040,00
R024	Produits des cessions	135 000,00
R10	Dotations, fonds divers	665 878,00
R13	Subvention d'investissement	260 761,00
R16	Emprunts et dettes assimilées	585 106,00
TOTAL SECTION		2 070 785,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2010.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 17/1-2010

BUDGET ASSAINISSEMENT : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2009
--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2009.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2009		
ASSAINISSEMENT		
DEPENSES		
D011	Charges Financières	5 829,29
D66	Charges Financières	10 939,97
TOTAL		16 769,26
RECETTES		
R70	Ventes Produits et Services	75 116,14
TOTAL		75 116,14
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2009		
ASSAINISSEMENT		
DEPENSES		
D001	Solde d'exécution reporté	100 454,50
D16	Emprunts et dettes assimilées	15 893,42
D23	Immobilisations en cours	214 321,23
D203	Immobilisations incorporelles	24 730,89
TOTAL		355 400,04
RECETTES		
R10	Dotations, fonds divers et réserves	109 284,83
R13	Subvention d'investissement	96 950,00
R16	Emprunts et dettes assimilés	115 000,00
TOTAL		321 234,83

Monsieur Bernard RIFFAUD, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2009.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 17/2-2010

BUDGET ASSAINISSEMENT :
Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2009.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<i>RECETTES</i>	321 234,83	75 116,14
<i>DEPENSES</i>	355 400,04	16 769,26
RESULTAT EXERCICE	- 34 165,21	58 346,88
RESTES A REALISER		
<i>RECETTES</i>	/	
<i>DEPENSES</i>	21 401,09	
TOTAL DES RAR +	- 21 401,09	
<i>Excédent de Fonctionnement</i>		
<i>Déficit d'Investissement</i>	- 55 566,30	
D'où un excédent global de :		2 780,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide d'affecter une somme de **58 346,88 €** à la section d'investissement (R1068)

✓ décide d'affecter une somme de **34 165,21 €** à la section d'investissement (D001)

L'inscription sera prise au Budget Primitif 2010.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 17/3-2010

BUDGET ASSAINISSEMENT :
Vote du budget primitif 2010

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2010.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2010		
DEPENSES		
D011	Charges Financières	10 600,00
D042	Dotation aux amortissements	69 150,34
D66	Charges Financières	13 144,73
D67	Intérêts moratoires	200,00
TOTAL		93 095,07
RECETTES		
R042	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 607,07
R70	Ventes Produits et Services	61 488,00
TOTAL		93 095,07
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2010		
DEPENSES		
D001	Solde d'exécution reporté section investissement	34 165,21
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 607,07
D16	Emprunts et dettes assimilées	25 500,00
D20	Immobilisations incorporelles	3 315,31
D23	Immobilisations en cours	43 055,63
TOTAL		137 643,22
RECETTES		
R040	Virement de la section d'exploitation	69 150,34
R10	Dotations, fonds divers et réserves	68 492,88
TOTAL		137 643,22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2010.

Pour : 20

Contre: /

Abstention : /

N° 18/1-2010

GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE :
Vote du compte administratif et du compte de gestion 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chiffre de la gestion de l'exercice 2009.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2009 GALERIE COMMERCIALE		
DEPENSES		
D011	Charges Financières	3 007,06
D66	Charges financières	3 709,89
TOTAL		6 716,95
RECETTES		
R75	Autres produits de gestions courantes	16 080,56
TOTAL		16 080,56
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2009 GALERIE COMMERCIALE		
DEPENSES		
D16	Emprunts et dettes	11 711,69
D23	Immobilisations en cours	68 686,26
TOTAL		80 397,95
RECETTES		
R001	Emprunts en euro	89 881,10
TOTAL		89 881,10

Monsieur Bernard RIFFAUD, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *approuve la gestion de l'année 2009.*

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 18/2-2010

GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE : Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2009.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	89 881,10	22 057,87
DEPENSES	80 397,95	6 716,95
RESULTAT EXERCICE	9 483,15	15 340,92
RESTES A REALISER		
RECETTES	/	
DEPENSES	2 396,43	
TOTAL DES RAR +	- 2 396,43	
Excédent de Fonctionnement		15 340,92
Excédent d'investissement	7 086,72	
D'où un excédent global de :		22 427,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide d'affecter une somme de **9 483,15 €** au compte R001 en investissement et la somme de **15 340,36 €** au compte R002 en fonctionnement.

L'inscription sera prise au Budget Primitif 2010.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 18/3-2010

GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE : Vote du budget primitif 2010
--

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2009.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2010		
DEPENSES		
D011	Charges Financières	10 500,00
D022	Dépenses imprévues	6 780,36
D023	Virement à la section d'investissement	16 000,00
D66	Charges financières	3 900,00
	TOTAL	37 180,36
RECETTES		
ROO2	Excédent Antérieur Reporté	15 340,36
R75	Revenus des immeubles	21 840,00
	TOTAL	37 180,36
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2010		
DEPENSES		
D16	Emprunts et dettes assimilées	13 000,00
D23	Immobilisations en cours	12 483,15
	TOTAL	25 483,15
RECETTES		
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 483,15
R021	Virement de la section d'exploitation	16 000,00
	TOTAL	25 483,15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2010.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 19/1-2010

EXTENSION ET RÉNOVATION DE LA MAIRIE : Dotation Globale d'Équipement

Dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement pour l'année 2010, le projet susceptible d'être éligible est :

- Rénovation de la Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ adopte le projet précité,
- ✓ décide de solliciter le concours de l'Etat,
- ✓ arrête les modalités de financement suivantes :

<i>Origine des financements</i>	<i>Montant</i>
<i>Maître d'ouvrage</i>	71 533,00 €
<i>Fonds Européens</i>	
<i>D.G.E</i>	30 600,00 €
<i>F.N.A.D.T</i>	
<i>Conseil Régional</i>	
<i>Conseil Général</i>	
<i>Autre collectivité</i>	
<i>Autre public</i>	
<i>Fonds privés</i>	
TOTAL	102 133,00 €

Le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la D.G.E 2010,
- ✓ atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- ✓ atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- ✓ atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 19/2-2010

EXTENSION ET RÉNOVATION DE LA MAIRIE : Attribution des marchés

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation de la dernière réunion de la Commission d'Appel d'Offres pour l'extension et la rénovation de la Mairie.

Monsieur le Maire propose donc de confier le marché défini ci-dessus aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	PRIX (en €) Tranche ferme	PRIX (en €) Tranche conditionnelle	TOTAL HT (en €) (T.F & T.C.)
<u>Lot n° 1</u>	Démolitions – gros œuvre – maçonnerie – V.R.D. BOULARD	208 287,59	8 167,90	216 455,49
<u>Lot n° 2</u>	Charpente bois – couverture ardoises – zinguerie 3 C	27 291,49		27 291,49
<u>Lot n° 3</u>	Etanchéité – toiture terrasse végétalisée E.P.L.	21 639,75		21 639,75
<u>Lot n° 4</u>	Menuiseries extérieures aluminium – occultation M.M.C.	49 890,56	14 062,51	63 953,07
<u>Lot n° 5</u>	Serrurerie C.M.G.	11 139,06		11 139,06
<u>Lot n° 6</u>	Menuiseries intérieures bois M 2 C	13 222,00	1 982,00	15 204,00

<u>Lot n° 7</u> - Cloisons – doublages – isolation CHALIGNÉ	16 977,18	6 421,35	23 398,53
<u>Lot n° 8</u> - Electricité	/	/	/
<u>Lot n° 9</u> - Plomberie sanitaire BRETEAU	6 956,95	74,00	7 030,95
<u>Lot n° 10</u> - Chauffage* - ventilation double flux BRETEAU	38 685,27	492,00	39 177,27
<u>Lot n° 11</u> - Sous-plafonds ANGEBAULT	7 169,49	961,06	8 130,55
<u>Lot n° 12</u> - Carrelages faïence C.M.D.	22 882,31	10 258,22	33 140,53
<u>Lot n° 13</u> - Peinture – revêtements muraux CHARRON	14 133,10	14 431,94	28 565,04
<u>Lot n° 14</u> - Ascenseur SCHINDLER	24 900,00		24 900,00
<u>Lot n° 15</u> - Espaces verts ADIPH	7 721,00		7 721,00
TOTAUX HORS TAXE	470 895.75	56 850.98	527 746.73

Vu la consultation faite auprès des différentes entreprises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises définies ci-dessus,*
- ✓ dit que ces sommes sont inscrites au Budget Primitif 2010 du budget principal.*

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 20-2010

DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 qui permet aux communes d'intervenir sur les fonds de commerce,

Vu les articles L214-1 à L214-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'engagement de la commune pour préserver le commerce de proximité,

Vu (Avis de la Chambre de Commerce)

Vu (Avis de la Chambre des Métiers)

Considérant que le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux permet de lutter contre la disparition des commerces de proximité au cœur de la commune et de préserver la diversité de l'activité commerçante et artisanale dans le périmètre concerné, fixé par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *décide de retenir comme périmètre d'exercice conformément aux dispositions de l'article L214-1 le centre bourg et le secteur de la Massonnière et de Ponthibault*

✓ *précise que ce droit de préemption entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une insertion dans les 2 journaux suivants (Le Maine Libre et Le Ouest France),*

Le périmètre d'application du présent droit de préemption sera annexé au Plan local d'Urbanisme (PLU)

Une copie de la présente délibération et du plan annexé sera transmise.

- *à Monsieur Le Préfet de la Sarthe*
- *à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux*
- *à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat*
- *à la Chambre Départementale des Notaires d'Indre et Loire*
- *au Greffe du Tribunal de Grande Instance du Mans*
- *au barreau constitué près de ce même Tribunal de Grande Instance*

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 21/1-2010

STADE MUNICIPAL :
Présentation du projet et de son plan de financement

Annulé et reporté lors d'un prochain Conseil Municipal

N° 21/2-2010

STADE MUNICIPAL :
Autorisation de déposer un permis de construire

Annulé et reporté lors d'un prochain Conseil Municipal

N° 21/3-2010

STADE MUNICIPAL :
Demande de subvention
auprès de la Ligue de football, du Conseil Général
et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension et de rénovation du stade municipal et propose de solliciter des

demandes de subvention auprès du Conseil Général (programmes départementaux de moyens et grands équipements sportifs), de la Ligue de football et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (Centre National pour le développement du sport).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Général, de la Ligue de football et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 22-2010

**STADE MUNICIPAL :
Rénovation des vestiaires**

Une consultation a été faite auprès de plusieurs sociétés pour la rénovation des bâtiments 1 et 3 du stade municipal. Monsieur Claude FEUFEU propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

Lot bardage :

MACÔME (bâtiment 1) : **16 798,91 € HT** soit 20 091,48 TTC

MACÔME (bâtiment 3) : **11 031,97 € HT** soit 13 194,23 TTC

Lot menuiserie :

M.C.R (bâtiment 3) : **1 085,28 € HT** soit 1 297,99 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte les devis présentés,
- ✓ autorise la réalisation des travaux,
- ✓ dit que le coût de ces travaux sont prévus au Budget Primitif 2010.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 23/1-2010

**PERSONNEL COMMUNAL :
Contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires**

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de Moncé en Belin de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide :

Article 1^{er} : la commune de Moncé en Belin charge le Centre de Gestion de la Sarthe souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.*
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.*

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2011*
- Régime du contrat : capitalisation*

Article 2 : la commune de Moncé en Belin délibérera pour adhérer ou non au contrat lorsque les résultats de la consultation seront connus.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 23/2-2010

PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi saisonnier aux Services Techniques

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Pour pallier à un surcroît de travail aux Services Techniques, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un Adjoint Technique non titulaire pendant 3 mois renouvelable une fois, à temps complet.

♦ *Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

♦ *Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *autorise Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à un besoin saisonnier précité, un agent non titulaire correspondant au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à raison de 35 heures hebdomadaire.*

✓ *dit que cet Adjoint Technique sera nommé sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 du grade d'adjoint des Services Techniques de 2^{ème} classe, indice brut 297.*

✓ *autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement.*

✓ *dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.*

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 24-2010

<p align="center">TRAVAUX DE LA PETITE JANVERIE : Réfection de la voirie – Avenant n° 1</p>

Vu la délibération du 23 novembre 2009 autorisant la signature du marché pour les travaux de réfection de voirie du lotissement de « La Petite Janverie », Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 concernant le lot unique « Voirie – Espaces verts » :

Entreprise Luc DURAND

Avenant n° 1 pour une plus-value de 1 329, 39 € HT soit 1 589,95 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *approuve l'avenant n° 1 défini ci-dessus,*

✓ *autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.*

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 25-2010

SUBVENTION :
Dotation des amendes de police de circulation routière

Depuis quelques années, la Commune de Moncé en Belin mène une politique de sécurisation et de mise en valeur de son territoire urbain. Dans cette optique, Monsieur le Maire propose de poursuivre l'aménagement de la rue des Castilles.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il appartiendra au Conseil Général d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation et à Monsieur Le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution.

A cet effet et après avoir présenté au Conseil Municipal le dossier d'avant-projet réalisé par la société L.T.R, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 20 % du montant des travaux hors taxes.

Considérant l'intérêt harmonieux et sécuritaire que représente la mise en place de ce projet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ adopte le programme d'investissement tel qu'exposé,*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser l'aménagement de ce tronçon rue des Castilles tel que proposé par L.T.R,*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière.*

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

N° 26-2010

QUESTIONS DIVERSES